

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le jeudi 11 juillet 2019 à 13 h 30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Gilbert Pilote, préfet  
M. Daniel Bourdon, membre  
M. Pierre Flamand, membre  
Mme Francine Laroche, membre

Sont absents :

M. Georges Décarie, préfet suppléant  
M. Denis Charette, membre

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, est également présente.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, M. Gilbert Pilote, ouvre la séance à 13 h 30.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15023-07-19

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES**

Les membres du comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l'agenda pour les mois de juillet et août 2019.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15024-07-19

**MODIFICATION À LA SÉANCE PRÉVUE LE 12 SEPTEMBRE 2019**

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'apporter une modification à la séance du comité administratif prévue le jeudi 12 septembre 2019 à 13 h 30. Celle-ci se tiendra plutôt le mardi 10 septembre 2019 à 13 h 30.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 13 JUIN 2019**

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE DES SERVICES**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**PROVENANCE**

**SUJET**

MEI Mun. de La Macaza	Entente signée – SITT #606 Résolution - Demande maintien de la gestion décentralisée du système scolaire
UMQ  Mun. La Macaza Mun. de Lac-du-Cerf et CISSS	Règlement évacuation et traitement des eaux usées résidences isolées Halte-vélo La Macaza Résolution – Campagne de vaccination
MAMH	Message du sous-ministre- Inondations 2019 – Projet de décret
MAMH	Reddition FARR – Gare de Mont-Laurier, phase 1A et 1B
Comité de parents CSPN	Lettre au conseil des maires – Demande d'actions pour la persévérance scolaire
Tremblay, Bois, avocats Écoute Agricole des Laurentides	Ass. Maison de Pierre – Demande de remise Projet FARR – Écoute agricole des Laurentides
CISSS des Laurentides	Offre de services (clinique du diabète et d'anti-coagulothérapie)
UMQ	Confirmation du financement de 3,4 milliards de dollars pour le programme de la TECQ
CTAL	États financiers vérifiée 2019
MAMH	SHQ – Plan budgétaire – Aide aux victimes de la pyrrhotite
MMQ	Importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie
ELCCC	Accusé réception du rapport annuel de suivi 2018 - PGMR
ADGMRCQ	Appui à la MRC de Maria-Chapdelaine – Réforme électorale – AG -0888-16-2019
FQM	Demande d'appui du Mouvement Démocratie Nouvelle
FQM	Erratum : information concernant les modalités du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec
MSP	Accusé réception du rapport d'activités 2018- SCRSI
MAMH	Financement obtenu pour appui – Révisions des priorités régionales
UMQ Ville de Rivière-Rouge	Rectificatif – TECQ 2019-2023 Journée d'échanges et de réseautage – Date à déterminer
FQM	Rencontre de consultation de la fiscalité

FQM	agricole – 9 juillet à Berthierville ou 11 juillet à Saint-Léonard-D'Aston Programme Réno-Région
-----	--

<b><u>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</u></b> <b><u>PROVENANCE</u></b>	<b><u>SUJET</u></b>
---	---------------------

MELCC	Transfert d'administration d'une terre et autorisation provisoire pour effectuer des travaux de forage et d'aménagement d'un puits d'observation   Ref : 6332.1379
-------	--

<b><u>TERRITOIRES NON ORGANISÉS</u></b> <b><u>PROVENANCE</u></b>	<b><u>SUJET</u></b>
---	---------------------

MFFP	Avis de FERMETURE DE PONT : H064-239 Décharge Lac Leuau, Zec Normandie
MFFP	Avis de FERMETURE DE PONT : H064-240, Ruiss. Revelstone, Pavillon Beauregard
MFFP	Avis de FERMETURE DE PONT : H064-238, Déch. Lac Deschênes, Club Notawissi, TNO Lac Douaire
MFFP	Demande de construction de camp de piégeage – No ref : 15-10-0015

\*\*\*\*\*

**SERVICES FINANCIERS**

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15026-07-19

**REGISTRES DE CHÈQUES GÉNÉRAL ET DES SALAIRES - JUN 2019**

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 53773 à 53934 totalisant 850 897,98 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2019. Le chèque numéro 53870 a été annulé, car la date inscrite au chèque était erronée;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 515398 à 515415 (élus) et les numéros 515416 à 515514 (employés), totalisant 135 756,65 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2019.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15027-07-19

**REGISTRE DE CHÈQUES FIDUCIE - JUN 2019**

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques Fiducie, portant le numéro 707, totalisant 235 176 \$ portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2019. Le chèque numéro 706 au montant de 235 176 \$ a été annulé.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15028-07-19

**REGISTRE DE CHÈQUES DES TPI - JUIN 2019**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TPI, portant les numéros 1307 à 1312, totalisant 13 911,56 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2019.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15029-07-19

**REGISTRE DE CHÈQUES DU FONDS DE GESTION DES BAUX DE VILLÉGIATURE - JUIN 2019**

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, chèques portant les numéros 433 à 435, totalisant 90 059,96 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2019.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15030-07-19

**REGISTRE DE CHÈQUES DE LA COUR MUNICIPALE - JUIN 2019**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 935 à 947, totalisant 56 011,68 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2019.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15031-07-19

**COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS**

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, l'état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 1 101,73 \$, incluant les intérêts, au 30 juin 2019.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15032-07-19

**ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 JUIN 2019**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des revenus et des dépenses au 30 juin 2019.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15033-07-19

**RÉAMÉNAGEMENT BUDGÉTAIRE**

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le réaménagement budgétaire, totalisant 15 560 \$ \$ au 30 juin 2019, en vertu de l'article 8.1 du règlement numéro 471, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**HONORAIRES DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'effectuer le paiement de la note d'honoraires de la firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc., pour l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 et la préparation du rapport financier au ministère des Affaires municipales et du territoire (MAMH) au montant de 20 120,63 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**RAPPORT DU PRÉFET**

Le préfet, M. Gilbert Pilote, fait un retour sur ses dernières activités et rencontres.

\*\*\*\*\*

**RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

La directrice générale informe les membres du comité administratif des activités de la direction générale depuis la dernière séance, à savoir :

- **Dossier IHV :**
  - Rencontres périodiques avec les consultants
    - CIMA +
    - Trispec
    - Suivi et début des travaux pour les cabinets extérieurs
- **Ressources humaines :**
  - Accueil Annie-Claude Beaumont
  - Formation sécurité réseau
  - Comité de gestion
  - CRT
  - Préparation document négociation convention collective
  - Affichage interne technicien classe III
- **Sécurité incendie :**
  - Table technique
  - Demandes de transferts de fréquences
  - Échange MAMH quant à l'étude des regroupements et programme de coopération
  - Rencontre de suivi avec les CLR et consultant
- **Évaluation :**
  - Remise dossier cour municipale
- **Culture :**
  - Rencontre projet grande traite culturel
  - Discussion et protocole projet Noble Théâtre
  - Démarrage projet acquisition d'œuvre d'art – Macaza
  - Suivi quant aux projets d'ententes pas reçues
  - Préparation de la demande au FARR – marketing territoriale

- **Ingénierie :**
  - Échange avec transporteur
  - Comité d'analyse phase 2
  - Rencontre la députée Mme Chantale Jeannotte
  
- **Autres dossiers et rencontres :**
  - Rencontre Zone Emploi
  - Rencontre SHQ – rapport de vérification
  - Rencontre avec vérificatrice des états financiers
  - Conseil MRC
  - Comité aviseur PAGIEPS
  - Comité directeur FARR
  - Rencontre STDG
  - Rencontre avec le CISSSL – cannabis
  - Discussion téléphonique consultante TACT
  - CA CTAL
  - Préparation rencontre CISSSL

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15035-07-19

**RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 359**

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'application du règlement numéro 359 couvrant la période du 13 juin 2019 au 11 juillet 2019 en y apportant toutefois la modification suivante :

- Facture # 100, chèque #53935 en date du 2 juillet 2019 nom d'Yvon Allen, pour la préparation de l'audition au Tribunal administratif du Québec (TAQ) au montant de 696,43 \$ plutôt que 4 524,27 \$.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15036-07-19

**DEMANDE D'APPUI DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) - PROGRAMME RÉNORÉGION**

ATTENDU que les élus municipaux sont très sensibles à la situation des familles moins favorisées vivant dans leur communauté;

ATTENDU que le programme RénoRégion a bénéficié à plusieurs familles défavorisées de notre MRC;

ATTENDU que la moyenne des sommes engagées pour ce programme dans les trois dernières années fut de 15,5 M\$;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a rendu publique une répartition des montants par MRC décrétant une coupure de 7,63 M\$ par rapport à l'enveloppe prévue pour ce programme en 2017-2018 et 2018-2019;

ATTENDU que la répartition annoncée reste tout à fait insuffisante pour répondre aux besoins et que, dans plusieurs cas, elle ne permettra même pas de répondre aux demandes en attente dans plusieurs MRC;

ATTENDU qu'après une analyse comparative des répartitions consenties ces dernières années, il est ressorti que la répartition des montants de 2019-2020 pénalise davantage les MRC qui utilisent le plus le programme et celles qui en

ont le plus besoin;

ATTENDU que l'utilisation croissante du programme constatée ces dernières années et que les MRC reçoivent davantage de demandes d'aide;

ATTENDU que l'excellente situation budgétaire du gouvernement lui donne toute la latitude nécessaire pour intervenir auprès des familles les plus vulnérables et que rien ne justifie une diminution de 40 % des sommes allouées au programme RénoRégion;

ATTENDU que la rigidité des critères d'admissibilité à ce programme est également très restrictive et ne permet pas d'aider équitablement les foyers à plus faible revenu dépendamment de la région dans laquelle ils se trouvent et que des changements doivent être apportés pour permettre à un plus grand nombre de familles d'en bénéficier;

ATTENDU l'importance du programme RénoRégion pour nos municipalités et pour le maintien d'une qualité de vie pour les populations les plus démunies et vulnérables de nos milieux;

ATTENDU qu'il s'agit d'un outil essentiel pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;

ATTENDU que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé avoir renfloué le programme AccèsLogis au détriment du programme RénoRégion;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre des Finances de rétablir l'enveloppe de 20 M\$ du programme RénoRégion pour cette année et d'en assurer la pérennité pour les années à venir;

- De demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de mettre en place un comité conjoint Fédération québécoise des municipalités et Société d'habitation du Québec ayant pour mandat de revoir les normes du programme afin de permettre aux populations défavorisées d'avoir accès au programme quel que soit le territoire qu'elles habitent;
- De transmettre une copie de cette résolution à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à M. Éric Girard, ministre des Finances, à la députée de Labelle, Mme Chantale Jeannotte, à la présidente de la Société d'habitation du Québec, Mme Guylaine Marcoux, et à la FQM.
- De transmettre une copie de cette résolution aux médias du territoire de la MRC.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15037-07-19

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA QUANT À UNE DEMANDE D'AUGMENTATION DU BUDGET D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

ATTENDU la demande d'appui reçu de la MRC de La Matapédia, au terme de la résolution CM 2019-113 concernant une demande d'augmentation du budget

d'aide à la voirie locale du ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU que le MTQ a rétrocédé le réseau routier local 1 et 2 aux municipalités du Québec en 1993-1994 et que l'entretien et le maintien de ces infrastructures a été sous-financé dans les 25 dernières années;

ATTENDU que la majorité des MRC du Québec ont procédé à la réalisation de Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) et ce que document a pour but de déterminer les interventions nécessaires à court, moyen et long terme pour redresser et maintenir en bon état le réseau routier local considéré comme étant prioritaire dans leur milieu;

ATTENDU que la planification quinquennale approuvée par le MTQ lors de l'approbation des PIIRL prévoyait la réalisation des travaux sur une période de 5 ans, soit de 2016 à 2020 inclusivement;

ATTENDU que seulement un faible pourcentage des travaux identifiés au PIIRL ont obtenu une aide financière du MTQ par la biais du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volets Redressement des infrastructures locales (RIRL) pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU que les nouvelles exigences du PAVL requièrent le dépôt des plans et devis lors d'une demande d'aide financière au PAVL et que les municipalités doivent engager des frais d'honoraires professionnels importants pour la réalisation de ces documents sans pour autant avoir l'assurance d'une subvention de la part du MTQ;

ATTENDU que le MTQ a reçu des demandes d'aide financière des municipalités du Québec au programme PAVL pour un montant de 400 M\$ et que son budget annuel pour l'année 2019-2020 est de 70 M\$;

ATTENDU que le MTQ ne semble pas disposer des budgets requis permettant la réalisation des travaux identifiés et approuvés dans les PIIRL des MRC du Québec;

ATTENDU que le MTQ ne semble pas disposer des budgets requis permettant la réalisation des travaux identifiés et approuvés dans les PIIRL des MRC du Québec;

ATTENDU que le MTQ ne semble pas disposer des budgets requis permettant le redressement et le maintien des travaux non-identifiés au PIIRL sur le réseau routier local 1 et 2;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de La Matapédia et de demander au gouvernement du Québec d'injecter les sommes nécessaires à la réalisation complète des plans d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) des MRC du Québec dans le volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ainsi que des sommes supplémentaires au volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) pour le budget 2020-2021 et les suivants, et ce, à la hauteur des demandes déposées et d'enlever l'exigence de déposer aux programmes des plans et devis définitifs.

Il est de plus résolu de solliciter l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour qu'elles revendiquent une augmentation substantielle du financement de ces programmes.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*



**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA QUANT À L'ADMISSIBILITÉ DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES PASSAGES À NIVEAU AU PROGRAMME DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)**

Les membres du comité administratif décident de ne pas donner suite à la demande d'appui de la MRC de La Matapédia quant à l'admissibilité des travaux de réfection des passages à niveau au programme du ministère des Transports du Québec (MTQ).

\*\*\*\*\*

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DES MASKOUTAINS QUANT AU TRANSPORT ADAPTÉ - DEMANDE DE RECONSIDÉRATION DU PROJET DE LOI NO 17 - ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES**

Ce point sera traité lors d'une prochaine séance du comité administratif.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15038-07-19

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DES MASKOUTAINS QUANT AU PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ**

ATTENDU la demande d'appui reçue de la MRC des Makoutains, au terme de la résolution 19-06-174 quant au programme de subvention au transport adapté;

ATTENDU que la principale source de financement pour ce service provient de la subvention accordée par le ministère des Transports (MTQ), dont le montant dédié à chaque service de transport adapté devrait couvrir une portion raisonnable des frais de transport engagés par l'organisme admissible;

ATTENDU que le transport adapté est un service essentiel au maintien de la pleine et entière autonomie des personnes handicapées ou à mobilité réduite;

ATTENDU que plusieurs d'entre eux n'ont accès à aucun autre moyen de transport, les privant ainsi de possibilités de déplacements pour les études, le travail, les loisirs et même les rendez-vous médicaux;

ATTENDU qu'il y a une demande grandissante de soins de santé spécialisés et que le gouvernement du Québec prône le maintien à domicile des personnes handicapées et des personnes âgées en perte d'autonomie;

ATTENDU que, par souci d'assurer la viabilité des services, le MTQ a décidé de maintenir son aide financière de base de 2018, telle qu'elle l'est depuis 2014, et ce, sans aucun ajustement;

ATTENDU que l'augmentation des coûts de la vie et des contrats de transport n'est pas prise en considération pour l'établissement de la subvention de base et qu'un ajustement adéquat serait opportun, voir même nécessaire afin de maintenir et d'assurer un service efficace, fiable et approprié pour les citoyens admissibles au transport adapté dans notre province;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC des Maskoutains et de demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'augmentation la subvention de base du transport adapté en considération des coûts réels.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15039-07-19

**DEMANDE D'APPUI DE LA MAISON DE RÉPIT JEUNESSE, AU  
COEUR DE L'ARBRE**

ATTENDU la demande d'appui de la Maison de répit jeunesse Au cœur de l'Arbre reçue le 28 juin 2019;

ATTENDU l'intention de déposer une demande de subvention au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC);

ATTENDU que la mission de la Maison de répit jeunesse Au cœur de l'Arbre est d'offrir un lieu de répit stimulant, sécuritaire et adapté aux enfants avec ou sans diagnostic et, d'offrir un lieu de rencontres, d'échanges et d'interventions destiné aux familles;

ATTENDU que depuis la création de l'organisme en 2017, environ 17 familles dans la MRC Antoine Labelle pour du répit à domicile ont été desservies;

ATTENDU que l'organisme a été créé suite à des constats et des besoins exprimés par les parents de la communauté et par le constat de manque de ressource;

ATTENDU que la subvention du PSOC est primordial afin d'élargir l'offre de service ainsi que pour l'entretien et les ressources humaines;

ATTENDU que les services offerts par l'organisme s'inscrivent en amont et en complément de ceux offerts par le réseau de la santé et des services sociaux;

ATTENDU que par les offres de services les coûts sociaux pouvant être relié à de la détresse parental sera grandement réduit;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'appuyer la Maison de répit jeunesse Au cœur de l'Arbre dans sa demande de subvention au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15040-07-19

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION  
DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC POUR LE  
COLLOQUE RÉGIONAL 2019**

ATTENDU la demande de contribution financière de l'Association des aménagistes régionaux du Québec reçue le 14 juin 2019;

ATTENDU qu'à l'automne 2019, plus de 60 professionnels de l'aménagement du territoire se réuniront dans la région des Laurentides pour discuter d'aménagement du territoire à l'échelle de la région;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité que la MRC d'Antoine-Labelle participe financièrement, à hauteur de 500 \$, au colloque régional 2019 de l'Association des aménagistes du Québec, qui se déroulera les 10 et 11 octobre 2019 au Manoir Saint-Sauveur, en échange d'une visibilité de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15041-07-19

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - ÉVÉNEMENT FEMMES EN VOL | ASSOCIATION DES PILOTES ET PROPRIÉTAIRES AÉRONEFS (APPA)**

ATTENDU la demande de soutien financier de l'Association des pilotes et propriétaires d'aéronefs de Mont-Laurier (APPA) dans le cadre de l'événement « Femmes en vol » le 10 août 2019;

ATTENDU que 100 % des profits lors de cet événement seront remis à la Société Canadienne du Cancer;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de soutenir l'événement « Femmes en vol » par une commandite de 100 \$ à une employée de la MRC d'Antoine-Labelle afin que celle-ci participe à l'événement.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15042-07-19

**DEMANDE DU COBALI - ACQUISITION DE MATÉRIEL**

ATTENDU la demande du COBALI quant à l'acquisition de matériel appartenant à la Caravane de l'environnement;

ATTENDU la facture avec le détail du matériel au montant de 215,28 \$;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'autoriser le COBALI à acquérir le matériel de la Caravane de l'environnement dans le cadre de la collection de macroinvertébrés benthique, pour un montant de 215,28 \$, conditionnellement à l'autorisation du conseil d'administration de la Fondation de l'environnement.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15043-07-19

**DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA RÉSILIENCE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE CADRE DES SUBVENTIONS INTERNET HAUTE VITESSE DU PROJET BRANCHER ANTOINE-LABELLE**

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposée le rapport sur la résilience aux changements climatiques dans le cadre des subventions internet haute vitesse du projet Brancher Antoine-Labelle (ADM-10-2019) et de transmettre celui-ci aux autorités compétentes.

Il est de plus résolu d'autoriser les services financiers à procéder au versement suite à l'acceptation du rapport par le ministère du de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15044-07-19

**ADHÉSION À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) - ASSURANCES CYBER-RISQUES**

ATTENDU l'offre présentée par la Mutuelle des municipalités du Québec quant à l'assurance des cyber-risques;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle désire d'adhérer à cette assurance;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter d'adhérer à l'assurances des cyber-risques de la Mutuelle des municipalités du Québec pour une prime de 1 500 \$, soit l'option A de la tarification présentée et d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document nécessaire à cette demande.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) - ÉTAT DE SITUATION DU PROJET QUANT AUX SACS COMPOSTABLE**

La directrice générale fait un état de situation du projet quant aux sacs compostables et informe les membres que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a refusé le projet déposé par la MRC des Laurentides.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15045-07-19

**MODIFICATION À UN PROJET DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ACQ-18-20-02**

ATTENDU la signature du contrat d'acquisition d'une œuvre d'art les 25 et 31 mai 2018 pour l'acquisition ACQ-03-2018 de l'œuvre « Une fenêtre sur le passé » (MRC-CC-12883-04-18);

ATTENDU que l'article 2.4 dudit contrat prévoit les modalités de l'aide financière à deux versements de « 60 % équivalent au montant de 3 000 \$ à la signature du contrat et de 40 % équivalent au montant de 2 000 \$ à la livraison et à l'installation de l'œuvre et de la plaque d'identification »;

ATTENDU que l'œuvre sera livrée et installée pour l'inauguration du site de la gare à Rivière-Rouge qui aura lieu à l'automne 2019;

ATTENDU que les retards dans les travaux sur le site de la gare de la Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU que l'artiste a fait la demande à la MRC de recevoir la moitié du deuxième versement pour les dépenses engagées;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de modifier l'article 2.4 de la section « Obligations de l'artiste » du contrat comme suit :

- 60 % équivalent au montant de 3 000 \$ à la signature du contrat
- 20 % équivalent au montant de 1 000 \$ dès la signature de l'addenda
- 20 % équivalent au montant de 1 000 \$ suite à la livraison et à l'installation de l'œuvre.

Il est de plus résolu d'accepter pour dépôt l'addenda dans le cadre de la convention EDC-18-20-12.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION EDC-18-20-12**

ATTENDU le dépôt de la convention d'aide financière en vertu de l'entente de développement culturel MCC-MRCAL 2018-2020 dans le cadre du projet EDC-18-20-12 « Tournée culturelle régionale dans les parcs de la MRC » du Noble Théâtre des trous de siffleux laquelle prévoit qu'une somme de 7 000 \$ soit versée pour l'année 2019 et de 3 000 \$ pour l'année 2020;

ATTENDU la consultation des membres et la recommandation favorable du comité culturel;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt la convention d'aide financière EDC-18-20-12 et d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, la convention d'aide financière EDC-18-20-12 avec le Noble Théâtre des trous de siffleux dans le cadre du projet « Tournée culturelle régionale dans les parcs de la MRC » et d'autoriser les services financiers à verser la somme de 7000 \$ pour 2019 et de 3 000 \$ pour 2020, le tout suivant la convention à être signée

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**SERVICE D'INGÉNIERIE**

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE SERVICE**

Mme Andrée-Anne Lemieux, directrice du service d'ingénierie, est présente. Depuis le dernier comité administratif, les principales activités du service d'ingénierie ont porté sur :

- **Services aux municipalités :**
  - 2019-LDC-04 : Réfection chemin du Lac Mallonne à Lac-du-Cerf (27 juin réunion chantier #1);
  - 2019-FN-01 : Stabilisation de rive Rang 1 Wurtèle à Ferme-Neuve (AO Invitation arpentage et géotechnique);
  - 2019-FN-04 : Réfection chemin du Rang 4 Moreau à Ferme-Neuve (Relevé 25-26 juin);
  - 2019-NOM-04 : Mise à jour planification des travaux (Rencontre téléphonique 8 juillet);
  - 2019-NOM-07 : Réfection chemins des Hêtres et de l'Aubépine à Nomingue (P & D et relevés complémentaires 19 juin);
  - 2019-SALDI-01 : Réfection chemin Tour-du-Lac à St-Aimé-du-Lac-des-Îles (P & D et demande d'aide);
  - 2019-KIA-01 : Réfection chemin Mont-Laurier/Ferme-Rouge à Kiamika (P & D et demande d'aide);
  - 2019-MSM-01 : Réfection chemin Tour du Lac Gravel à Mont-St-Michel (P & D et demande d'aide);
  - 2019-MSM-03 : Mise à jour planification des travaux;
  - 2019-ASC-01 : Mise à jour planification des travaux.
  - Notre-Dame-du-Laus (NDL) : Rencontre avec MTQ Route 309 (9 juillet).
- **Parc linéaire :**
  - Gare phase 1 : Visite d'acceptation (17 juin);
  - Gare phase 2 :

- Rencontre Ville de Mont-Laurier dérogation enseigne (19 juin);
- Comité de sélection ingénierie Gare phase 2 (19 juin);
- o Pont km 198 : Rédaction de l'AO pour services professionnels;
- o Travaux secteur du parc industriel à Mont-Laurier :
  - Rencontre Commonwealth Plywood pour clôture (26 juin);
  - Rencontre terrain pour plantation (2 juillet);
  - Correction des érosions, aménagements paysagers (2 au 5 juillet);
  - Recommandation de paiement (Excavation et pavage).
- o Travaux de parachèvement secteur fer à cheval à Lac-Saguay :
  - Acceptation des travaux;
  - Recommandation de paiement.
- o Suivi avec transporteur Petit Train du Nord concernant le lieu de départ de Mont-Laurier | Réunion téléphonique (20 juin) et visite (4 juillet).
- **PISRMM:**
  - o Réunion de suivi no 1 (26 juin);
  - o 1re rencontre de la Table de concertation (11 juillet).
- **Cours d'eau:**
  - o Visite du cours d'eau Bissonnette avec l'entrepreneur (5 juillet).
- **Comités/Formations/Rencontres autres:**
  - o Rédaction de 2 demandes au MAMH pour coopération municipale;
  - o 20 juin : Rencontre de travail | Projet PAV;
  - o 25 juin : Conseil de la MRC;
  - o 26 juin : Rencontre députée projet PAV;
  - o 2 juillet : Comité de gestion;
  - o 3 juillet : STDG.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15047-07-19

**ÉTAT DE SITUATION DU CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC "TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE À LAC-SAGUAY (SECTEUR GUÉNETTE), PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD - ING-02-2018"**

ATTENDU la résolution MRC-CC-13044-10-18 quant à l'octroi de contrat dans le cadre de l'appel d'offres ING-02-2018 quant aux travaux de remplacement de ponceaux et réfection de chaussée à Lac-Saguay (secteur Guénette), parc linéaire Le P'tit Train du Nord à Gaétan Lacelle Excavation;

ATTENDU le dépassement des coûts prévus étant donné que les surfaces excavées ont été plus grandes que prévues afin de tenir compte des conditions réelles des sols en place puisque des excavations plus profondes ont été nécessaires;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'autoriser les services financiers à procéder au versement d'un montant de 4 456,37 \$ pour la modification des matériaux des ponceaux et réparation d'un ponceau supplémentaire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15048-07-19

**ÉTAT DE SITUATION DU CONTRAT DE GRÉ À GRÉ DANS LE CADRE D'APPEL D'OFFRES ING-02-2019 - TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD**

ATTENDU la résolution MRC-CA-14965-05-19 quant à l'octroi de contrat dans le cadre de l'appel d'offres ING-02-2019 quant aux travaux de pavage sur

le parc linéaire Le P'tit Train du Nord à Pavage Wemindji;

ATTENDU le dépassement des coûts prévus étant donné le dépassement des quantités ainsi que les travaux supplémentaires pour la modification des matériaux et réparation d'un ponceau additionnel;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'accepter le coût réel des travaux, soit 10 358,79 \$ incluant les taxes, pour une surface de 240 m<sup>2</sup> plutôt que 170 m<sup>2</sup> au montant de 7 337,47 \$ incluant les taxes.

Il est de plus résolu de modifier la résolution MRC-CA-14965-05-19 quant à l'octroi de contrat dans le cadre de l'appel d'offres ING-02-2019 afin d'y lire le montant de 10 358,79 \$ plutôt que 7 337,47 \$.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15049-07-19

**ÉTAT DE SITUATION DU CONTRAT DE GRÉ À GRÉ DANS LE CADRE D'APPEL D'OFFRES ING-03-2018 QUANT À DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE SECTION PARC INDUSTRIEL À MONT-LAURIER**

ATTENDU la résolution MRC-CA-14779-11-18 quant à l'octroi de contrat dans le cadre de l'appel d'offres ING-03-2018 quant à des travaux de remplacement de ponceaux et réfection de chaussée, section parc industriel à Mont-Laurier à Excavation Mathieu Lafleur;

ATTENDU que des excavations plus profondes ont été nécessaires pour tenir compte des conditions réelles des sols en place, ce qui augmente les délais d'exécution;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter le coût réel des travaux, soit 26 914,78 \$ incluant les taxes, plutôt que 20 638,01 \$ incluant les taxes.

Il est de plus résolu de modifier la résolution MRC-CA-14779-11-18 quant à l'octroi de contrat dans le cadre de l'appel d'offres ING-03-2018 afin d'y lire le montant de 26 914,78 \$ plutôt que 20 638,01 \$.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE**

M. Guy Quevillon, directeur du service de l'évaluation foncière, est présent et informe les membres des derniers travaux du service quant à l'organisation du service, la mise à jour des rôles et revisite, le Tribunal administratif du Québec (TAQ), une demande de révision 2019 et l'équilibrage des rôles 2020-2021-2022.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15050-07-19

**DÉLAI POUR REPORTER LE DÉPÔT DE CERTAINS RÔLES D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

ATTENDU la réorganisation du service suite au départ du directeur du service de l'évaluation, M. Yvon Allen;

ATTENDU le traitement de la réforme du cadastre pour la ville de Rivière-Rouge;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter la demande du service de l'évaluation foncière de reporter, au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2019, la date limite de dépôt des rôles d'évaluation des municipalités suivantes :

- Notre-Dame-de-Pontmain (79010)
- Rivière-Rouge (79037)
- La Macaza (79047)
- Ferme-Neuve (79097)
- TNO (NR790)

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## **SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE**

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service de l'aménagement du territoire ont porté sur :

- **Calendrier des rencontres :**
  - TGIRT conjointe (19 juin)
  - Aires protégées MELCC (20 juin)
  - ZEC Petawaga – projet camping (26 juin)
  - Rencontre de service AMGT (27 juin)
  - Comité de gestion (2 juillet)
  - Conférence téléphonique MAMH – ZIS inondations (3 juillet)
  - STDG (3 juillet)
  - AARQ Colloque Laurentides (4 juillet)
  - Consultation publique – MAMH – ZIS inondations (4 juillet)
  - Séance d'infos – pôle Windigo PRMD (10 juillet)
- **Service aux municipalités / citoyens :**
  - CA et AGA SDRK (18 juin)
  - C.A. PRPB (20 juin)
  - NDL : Rencontre avec les élus – Programme particulier d'urbanisme (11 juillet)
- **PDZA :**
  - L'ARTERRE (pour mai et juin) : 3 nouvelles inscriptions, 24 candidatures dans la banque
- **Gestion (ententes et conventions) :**
  - Urbanisme : suivi des modifications règlementaires en cours, mandat FN fait
- **Cours d'eau :**
  - Bissonnette (FN) : rencontre terrain pour suivi
  - Morin (FN) : autorisation MELCC reçue, questionnements au niveau du ponceau exigé par l'ingénieur (en attente d'un retour)



- Autres dossiers en attente : demande aux employés désignés de faire un rapport sur l'état de la situation (en attente de retours)
- **TPI :**
  - Démarrage projet banque de terres acéricoles (MAPAQ) – volet inventaire : octroi du contrat phase 1 et début des travaux d'inventaire pour 3 secteurs;
  - Lancement d'une 2e demande de prix volet inventaire;
  - Travaux de reboisement débutés secteur Érablière Allard (LDE)
  - Dépôt PRAN au MFFP pour travaux 2019-2020;
  - Dossier acéricole : octroi de contingents volet relève par la PPAQ
- **Aménagement du territoire :**
  - Appel de projets – programme PIAAC
  - MAMH – ZIS inondations
  - PRMHH : Suivi Canards Illimités et MELCC
  - Projet de règlement sur la pratique des activités récréotouristiques dans les parcs régionaux : avis de motion et dépôt au CM (juin), consultation auprès des parcs régionaux
  - TNO : Projet SUMI BD terminé, transmission aux partenaires et mise à jour en TGIRT
  - FARR (acéricole) : terminé

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15051-07-19

**DEMANDE AU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INTÉGRATION DE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES À LA PLANIFICATION MUNICIPALE**

ATTENDU l'annonce récente de la mise sur pied du nouveau *Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale* (PIACC) par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) et le Ministère de la Sécurité publique (MSP);

ATTENDU que ce programme vise à accroître la résilience du milieu municipal face aux effets des changements climatiques et à aider les organismes municipaux à saisir les occasions de développement pouvant en découler;

ATTENDU que les MRC sont appelés à présenter un projet visant l'adaptation aux changements climatiques et pouvant entre autres porter sur des démarches d'appréciation des risques ou des occasions de développement liées aux changements climatiques et que les démarches visant l'identification de mesures d'adaptation aux changements climatiques et leur intégration dans la planification municipale sont également admissibles.

ATTENDU que la révision actuellement en cours du schéma d'aménagement et de développement représente une opportunité de réflexion régionale sur l'adaptation aux changements climatiques, mais aussi sur l'atténuation des bouleversements prévus;

ATTENDU la proposition du service de l'aménagement quant au dépôt d'une demande audit programme pouvant s'articuler autour de la production d'un plan d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques dans la MRC d'Antoine-Labelle.

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à

l'unanimité d'autoriser le dépôt d'un projet visant la production d'un plan d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques dans la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre de l'appel de projet du programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) du MAMH.

Il est de plus résolu d'autoriser M. Jocelyn Campeau ou, à son défaut, Mme Emmanuelle Marcil, respectivement directeur du service de l'aménagement du territoire et directrice adjointe du service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, ladite demande de projet.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15052-07-19

**PROJET BANQUE DE TERRES ACÉRIQUES (TPI) : SUIVI  
DEMANDE DE PRIX (AMGT-05-2019)**

ATTENDU la demande de prix AMGT-05-2019 quant au projet de banque de terres acéricole en territoires intramunicipaux (TPI);

ATTENDU le dépôt des soumissions et l'ouverture de celles-ci les 8 juillet 2019;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité de mandater Audrey Labonté, ingénieure forestier, à procéder à l'inventaire acéricole, au diagnostic et la prescription sylvicole pour un secteur situé en TPI pour un montant de 8 600 \$, conditionnellement à la vérification de conformité par l'ingénieur forestier de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA VENTE, LA LOCATION  
ET L'OCTROI DE DROITS IMMOBILIERS SUR LES TERRES DU  
DOMAINE DE L'ÉTAT**

Le directeur du service de l'aménagement du territoire informe les membres que le 19 juin dernier, le gouvernement du Québec publiait un projet de règlement visant la modification du règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'état. Ce règlement détermine entre autres les coûts de location des terres publiques et particulièrement les baux de villégiature.

Le projet de règlement vise l'indexation des valeurs de référence utilisées de ces loyers ainsi que les méthodes de calcul permettant d'indexer le loyer annuel de certains baux consentis le ou avant le 1er novembre 2003, date à laquelle a été intégré la méthode de calcul basée sur les pôles d'attraction urbain.

En résumé, le projet de loi prévoit :

- Un gel au 31 décembre 2019 du coût des baux datant d'avant le 1<sup>er</sup> novembre 2003 avec indexation équivalent à l'IPC;
- Une valeur de référence distincte pour les baux existant avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et ceux émis à partir de cette date;

Enfin, il semble que des discussions soient en cours entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et la firme informatique PG Solutions afin de déterminer les modifications nécessaires au logiciel de facturation des baux déjà en place afin que celui-ci puisse assurer le traitement

après l'entrée en vigueur de la nouvelle tarification.

Il serait important de s'assurer que les coûts générés par ces modifications soient assumés entièrement par le MERN et que les MRC n'aient pas à défrayer pour ces ajustements.

Le projet de loi est en consultation jusqu'au 2 août 2019. Le service de l'aménagement du territoire procédera à l'envoi de commentaires d'ici là.

\*\*\*\*\*

### **RENCONTRE DE CONSULTATION SUR LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ AGRICOLE**

Les membres du comité administratif sont informés qu'une rencontre de consultation sur la réforme de la fiscalité agricole donnée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) se tiendra prochainement, toutefois la date qui avait été retenue à dû être annulée. Des précisions suivront.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15053-07-19

### **DÉCRET ZONE INONDABLE - DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

ATTENDU que le 17 juin dernier, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) annonçait le dépôt d'un projet de décret instituant une zone d'intervention spéciale (ZIS) afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables;

ATTENDU que les objectifs visés par une telle démarche sont entre autres :

- d'assurer la sécurité des personnes et des biens;
- de favoriser une gestion rigoureuse des zones inondables;
- d'imposer un moratoire sur la construction et la reconstruction de bâtiments situés sur les territoires visés par la ZIS, et ce, jusqu'à l'élaboration d'un nouveau cadre normatif par le gouvernement et de sa mise en œuvre par les municipalités;
- d'assurer l'application uniforme de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables sur tout le territoire ayant été sinistré en raison de la crue des eaux.

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) reconnaît l'importance et la nécessité d'une telle démarche face aux événements liés aux épisodes d'inondations survenus au Québec au cours des dernières années;

ATTENDU que le projet de décret est accompagné d'un support cartographique délimitant le territoire d'application de la ZIS;

ATTENDU qu'il a été constaté plusieurs écarts et incongruités dans les limites de la zone visée et que celle-ci dépasse souvent largement les limites des zones inondables décrétées et pourrait venir impacter des propriétés non touchées par les inondations;

ATTENDU que la publication du décret, prévu au cours des prochains jours, contiendra une nouvelle carte révisée et que les municipalités et citoyens concernés auront jusqu'au 19 août pour formuler des commentaires sur la nouvelle version de la carte déposé;

ATTENDU que la MRCAL considère ce délai trop court, compte-tenu de la

période de vacances estivales, pour accorder une période de temps suffisante au milieu municipal désirant formuler des commentaires à l'endroit du MAMH;

ATTENDU que la MRCAL craint qu'une mauvaise délimitation des limites de la ZIS puisse éventuellement entraîner le décret de nouvelles cotes de crues erronés, d'où l'importance d'accorder une période de temps suffisante au milieu municipal pour valider le positionnement de ces limites;

ATTENDU que ces éléments ont également été soulevés lors des conférences téléphoniques et consultations publiques tenues récemment par le MAMH;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité de demander à la ministre des affaires municipales et de l'habitation (MAMH), Mme Andrée Laforest, d'accorder un délai supplémentaire aux municipalités et citoyens concernés pour formuler leur recommandations et commentaires sur les limites de la zone d'intervention spéciales (ZIS) et ainsi de repousser la date limite pour adresser de tels commentaires au MAMH;

Il est également résolu de souligner au Gouvernement du Québec, sa déception face au processus de consultation du milieu municipal lequel bénéficie de l'expertise-terrain nécessaire lors de tels événements et également, sa déception face au processus de communication lequel aurait dû être pris en charge par le ministère en s'assurant des rencontres dans l'ensemble des MRC du Québec.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution à la députée de Labelle, Mme Chantale Jeannotte et à la direction régionale du MAMH.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### **SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES**

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15054-07-19

#### **NOMINATION AU SEIN DE LA TABLE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TGIRT) SUD**

ATTENDU la résolution MRC-CC-11852-10-15 délégrant au comité administratif la responsabilité de nommer les membres aux Tables de gestion intégrée des ressources naturelles Nord et Sud;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité de nommer, pour siéger à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) Sud, UA 064-52 et 061-51, Mme Sabrina Pelletier, à titre de représentante de Loisirs Laurentides, et ce, pour un mandat devant expirer le 31 mars 2021.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### **ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS**

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15055-07-19

#### **REGISTRE DE CHÈQUES DES TNO - JUIN 2019**

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8129 à 8154, totalisant 128 769,29 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2019.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15056-07-19

**ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS AU 30 JUIN 2019**

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des revenus et des dépenses des Territoires non organisés au 30 juin 2019.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15057-07-19

**HONORAIRES DU VÉRIFICATEUR EXTERNE - TNO**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'effectuer le paiement de la note d'honoraires de la firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc., pour l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 et la préparation du rapport financier au ministère des Affaires municipales et du territoire (MAMH) au montant de 4 828,95 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15058-07-19

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT LORS D'INTERVENTIONS EN SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU la demande de la municipalité de Mont-Saint-Michel, quant à un remboursement des repas lors d'une intervention en sécurité incendie;

ATTENDU que les frais de repas ne sont pas couverts par l'entente relative à la fourniture d'un service de désincarcération dans les territoires non organisés de la MRC d'Antoine-Labelle, secteur Nord (MRC-CC-10545-03-12);

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité de ne pas rembourser les frais de repas à la municipalité de Mont-Saint-Michel, lesquels n'étaient pas couverts par l'entente actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT**

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15059-07-19

**PARC INDUSTRIEL DE LA LIÈVRE - APPUI AUX ENTREPRISES INNOVANTES**

ATTENDU la demande de la Ville de Mont-Laurier quant à la reconnaissance du Parc industriel de la Lièvre de Mont-Laurier à titre de « zone d'innovation », au terme de la résolution 19-06-399;

ATTENDU que l'écosystème forestier sans usine de pâtes et papiers dans les Laurentides pose de plus en plus de défis obligeant les entreprises à innover pour demeurer compétitives;

ATTENDU le changement de paradigme de l'industrie des pâtes et papiers qui

commande de nouvelles façons de faire pour préserver l'équilibre des prix des autres produits de la forêt`

ATTENDU l'implication active d'universités et collèges dans le soutien des innovations en cours d'expérimentation commerciale par des entreprises de la région de Mont-Laurier;

ATTENDU les liens internationaux en cours de réalisation visant la collaboration entre plusieurs entreprises de grande importance;

ATTENDU que le Parc industriel de la Lièvre à Mont-Laurier est identifié par les promoteurs appliquant des résultats de recherches de leurs innovations à leurs opérations;

ATTENDU le soutien important de la Ville à l'accompagnement des projets d'innovation sur son territoire

ATTENDU le désir du gouvernement de créer des zones d'innovation qui doivent être soutenues par le milieu municipal;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'appuyer la Ville de Mont-Laurier et de demande au ministre de l'Économie et de l'Innovation de reconnaître le Parc industriel de la Lièvre de la Ville de Mont-Laurier comme « zone d'innovation ».

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15060-07-19

**ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION (MEI) - PLAN NATIONALE DE SÉCURITÉ CIVILE**

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, l'entente de collaboration avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) quant au plan national de sécurité civile.

Il est de plus résolu de nommer le directeur général du CLD d'Antoine-Labelle à titre de répondant et la directrice générale de la MRC d'Antoine-Labelle à titre de substitut.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

Aucune contribuable ne se manifeste.

\*\*\*\*\*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 16 h.

\*\*\*\*\*

---

Gilbert Pilote, préfet

---

Me Mylène Mayer, directrice générale  
et secrétaire-trésorière